

# Contrat de Ville 2015 > 2020

Pépinière d'entreprise Pep'It – 7 novembre 2018 – 10h00

Réunion sur l'appel à projets 2019

Amboise



MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

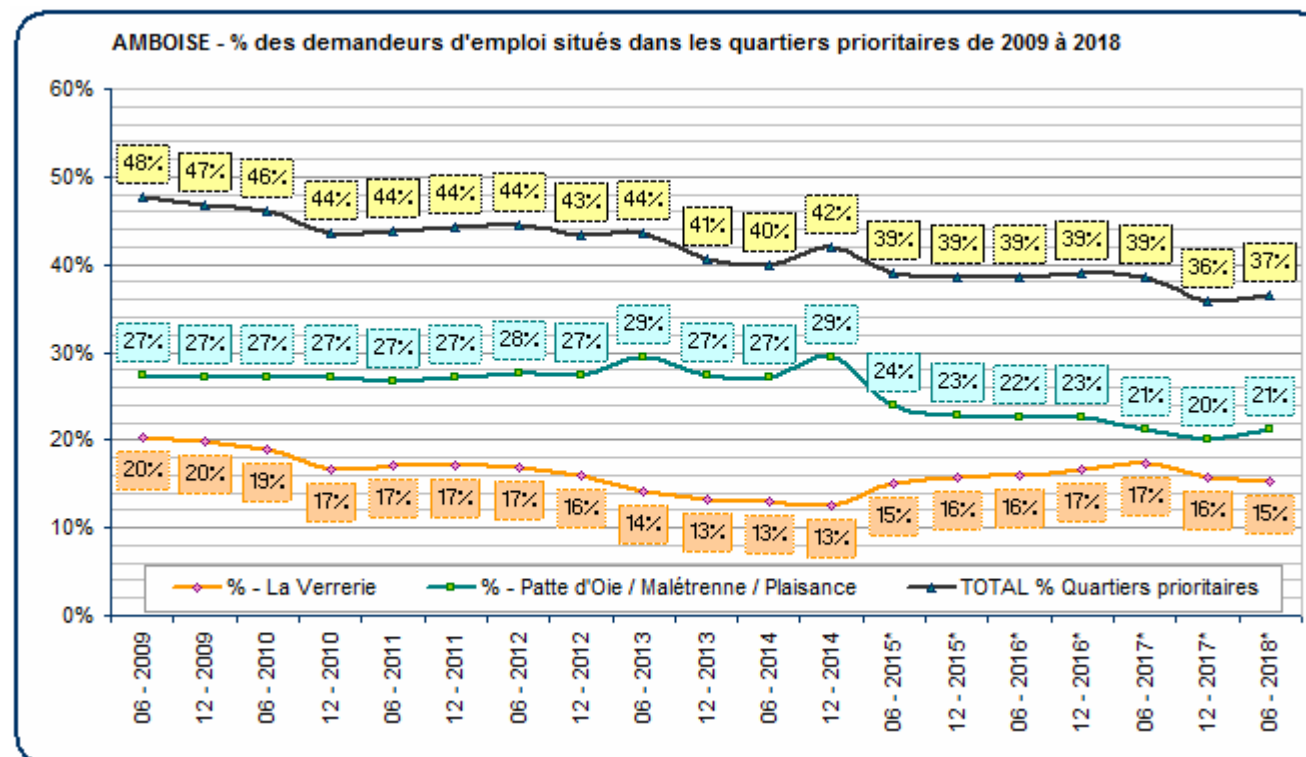


# Rappel des grands principes

- **Un contrat sur 6 années**
  - **4 piliers prioritaires :**
    - Valeurs de la République & citoyenneté
    - Développement économique et accès à l'emploi
    - Cohésion sociale
    - Habitat et cadre de vie
  - **Priorités transversales :**
    - Lutte contre les discriminations
    - Jeunesse
    - Egalité femmes/hommes
  - Mobilisation du **droit commun**
  - **Co-construction avec les habitants**
- 
- **A NOTER : Evaluation à mi-parcours programmée d'ici début 2019**

# Quartiers prioritaires

- **La Verrerie** (1 110 hab. – Revenu moyen : 10 400€ - Log<sup>ts</sup> soc<sup>x</sup> : 278)
- **Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance** (1 630 hab. – Revenu moyen : 11 200€ - Log<sup>ts</sup> soc<sup>x</sup> : 864)
- **21% de la pop. communale et 37% des DE sont dans les QPV (15% à La Verrerie et 21% à La Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance)**



# Retour sur l'AAP 2018 (1/2)

- **Durée de l'AAP 2018** : 1 mois et demi
- **24 dossiers réceptionnés** :
  - Pilier *cadre de vie et renouvellement urbain* : 1 dossier
  - Pilier *cohésion sociale* : 12 dossiers, dont 2 nouvelles actions
  - Pilier *emploi et développement économique* : 6 dossiers, dont 3 nouvelles actions.
  - Pilier *valeurs de la République et citoyenneté* : 5 dossiers, dont 2 nouvelles actions
- **Mobilisation du droit commun**:
  - sur-sollicitation de l'Etat & de la Ville (ex : 94 259€ de demandes pour la ville pour une enveloppe budgétaire de 63 000€)
  - Autres partenaires davantage sollicités, et à pérenniser

# Retour sur l'AAP 2018 (2/2)

- **Quelques constats :**
  - Renforcer et anticiper **la consultation des habitants** (membres du conseil citoyen ou autres) ainsi qu'avec les partenaires de terrain dans le montage des actions
  - Le **coût des actions** doit être en adéquation avec les capacités budgétaires des financeurs du contrat de ville,
  - Dossier préparé à la dernière minute = risque d'erreur amplifié
  - Manque ou **communication** inadaptée autour des actions – et pas toujours de référence aux financements du CDV dans les médias et sur les documents de communication (ex : absence de logos...).

# Partenaires

- Ville d'Amboise
- Etat
- Communauté de Communes du Val d'Amboise
- Région Centre-Val de Loire
- Département d'Indre & Loire
- CAF Touraine
- Val Touraine Habitat
- Touraine Logement
- Caisse des Dépôts
- Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
- Procureur de la République
- Education Nationale (DASEN)
- Pôle Emploi

# AAP 2019 : thèmes prioritaires

- Le soutien à la **parentalité**,
- Le **public 11 / 17 ans en retrait des institutions et des associations locales**, pour renouer des relations et les inciter à s'engager dans les activités proposées par les acteurs,
- Les **18 ans et plus** pour les accompagner à organiser des loisirs le soir et le week-end, avec une visée de responsabilisation et d'autonomie des publics concernés,
- **L'emploi** et le développement économique.
- **L'amélioration et préservation du cadre de vie**,
- les sensibilisations aux problématiques de **discriminations et de radicalisation**.

# AAP 2019 : Les attentes des partenaires

- **Rappel : Implication et responsabilisation des habitants** dans le montage et le déroulement des actions.
- **Efficienc e et pragmatisme dans les actions proposées** (plus-value mesurable et visible sur le terrain) – l'innovation ne doit pas être incompatible avec ces éléments
- **Partenariat technique et concertation entre opérateurs associatifs** (quitte à ce qu'une association soit prestataire d'une autre).



# Appel à projets 2019

- **Calendrier prévisionnel :**

Date	Objet	Observations
7 novembre 2018	Réunion d'information aux opérateurs	Lieu : Pep'It
Suite à la réunion du 7 novembre	Lancement de l'appel à projets par la ville	
27/11 (après-midi) – 28/11 (après-midi) – 06/12 – 10/12	Créneaux de rdv avec représentants de la Ville, de l'Etat et d'autres signataires	
Avant le 20 décembre 2018	Dépôt des dossiers en ligne (via « Dauphin »)	
Du 20 décembre 2018 à fin janvier 2019	Instruction	
fin janvier / février 2019	Comité technique	propositions sur programmation
fin-février / mars 2019	Comité de pilotage	validation de la programmation

# La procédure dématérialisée de dépôt des dossiers pour la campagne 2019

**DAUPHIN remplace ADDEL à partir de la campagne 2019**

**Le dépôt des dossiers s'effectue désormais de manière entièrement dématérialisée : abandon du papier, abandon de l'impression des formulaire CERFA, abandon de la signature manuscrite et abandon des envois postaux.**

**Le dossier dématérialisé est conforme au CERFA 12156\*05**

**Attention** : La justification devra être opérée par les porteurs de projet sur ADDEL pour toutes les subventions 2018 et antérieures.

**A cette fin, ADDEL restera ouvert jusqu'au 31/12/2019**

# Dépôt et suivi des dossiers via « Dauphin »

L'accès au portail DAUPHIN pour la saisie en ligne de la demande de subvention s'effectue à partir du site institutionnel du CGET :

<https://www.cget.gouv.fr>

*Onglet : Aides et subventions / Subventions politique de la ville*

**Un mail a été envoyé à tous les porteurs : chaque membre d'un organisme doit créer et activer son compte grâce à un identifiant et un mot de passe personnels et être rattaché à l'organisme**

# Dépôt et suivi des dossiers via « Dauphin »

**Pour tout renseignement concernant les dépôts de demandes de subvention sur DAUPHIN, vous pouvez contacter :**

**Romain FOUGERON : 02.47.33.13.03**

**Guilaine LE ROUX : 02.47.33.13.05**

**Un guide de saisie et une notice sur le dépôt en ligne des demandes de subvention seront remis en fin de séance**

**Des sessions de formation sur l'outil vont être programmées dans les prochaines semaines**

# Suivi & évaluation des actions

- Pour chaque action retenue : **réunions ou rendez-vous de suivi et de pilotage** à planifier en présence des financeurs.
- **L'évaluation** est obligatoire. Mentionner des **indicateurs mesurables** de suivi dans le dossier pour évaluer l'impact de l'action. A utiliser pour les bilans à la fin de la mise en œuvre de chaque action.
- Deux contrôles CGET sont programmés : une action et un poste d'adulte relais
- **Outil** : il est possible de vérifier la domiciliation à un quartier prioritaire des personnes qui participent à l'action sur le site suivant :

[sig.ville.gouv.fr](http://sig.ville.gouv.fr)

Merci de votre attention.